

Commune de Payrignac

Compte-Rendu du Conseil Municipal Séance du 9 avril 2018

Présents : CHAVAROCHE Christian – CHARBONNEL Fabienne – MALEVILLE Jérôme – ANGAUT Anne-Marie – BELONIE Pascale – BOS Marie – CAPOT Catherine – CAPY Alban – GRIFFE Alain – JOACHIM Joëlle – LAVAL Laurent – PHILPOTT Jane.

Absents : NOEL Guy pouvoir donné à Jérôme MALEVILLE – PEULET Patrice pouvoir donné à Christian CHAVAROCHE – ROUTHIEAU Patrick.

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANGAUT.

Etude du plan de financement pour le projet école

Monsieur le Maire informe le Conseil que les chiffres attendus aujourd'hui pour la prise de cette délibération ne sont pas arrivés, la question est donc remise à l'ordre du jour du prochain conseil.

Demande de subvention pour la MAM

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre émanant de l'Association MAM'An Bonheur par laquelle l'association sollicite une subvention exceptionnelle de la commune afin d'acheter du matériel de motricité pour les enfants, montant de l'achat : 284,50 € TTC.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, par 13 voix contre et 1 voix pour, refuse le versement d'une subvention exceptionnelle en rappelant à l'association qu'elle bénéficie d'une subvention annuelle de 300 euros, d'un loyer modéré et du chauffage gratuit, et charge Monsieur le Maire d'informer l'association de la décision du Conseil.

Questions diverses

Courrier de Haka Energy : Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du courrier de l'entreprise Haka Energy, entreprise madatée pour le changement du chauffage à la mairie et à la salle des associations. Le Conseil relève l'honnêteté et la conscience professionnelle de l'entreprise et charge Monsieur le maire de faire une réponse en ce sens à l'entreprise.

Participation aux frais des écoles de Gourdon : Monsieur le Maire informe le Conseil de la réception d'un nouveau courrier accompagné d'une convention pour participation aux frais des écoles de Gourdon. Le Conseil charge Monsieur le Maire de se procurer les autorisations signées de sa main à la rentrée, autorisant ces enfants à être scolarisés à Gourdon.

Evolution du personnel pour le départ de Madame Florenty : Monsieur Alain Griffe demande quelle sera l'organisation du personnel au mois de juin lorsque Madame Florenty sera en congés suite à la fin de son CDD. Monsieur le Maire répond qu'il devrait y avoir, compte-tenu des congés, des jours d'absence et des heures supplémentaires effectuées, 8 jours effectifs sans cuisinière. Le conseil charge Monsieur le Maire de demander à Mesdames Bras et FAVARO de gérer ces 8 jours, sans avoir recours à une embauche extérieure. D'autre part, une annonce pour l'embauche d'un cuisinier à la rentrée est parue.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h00.